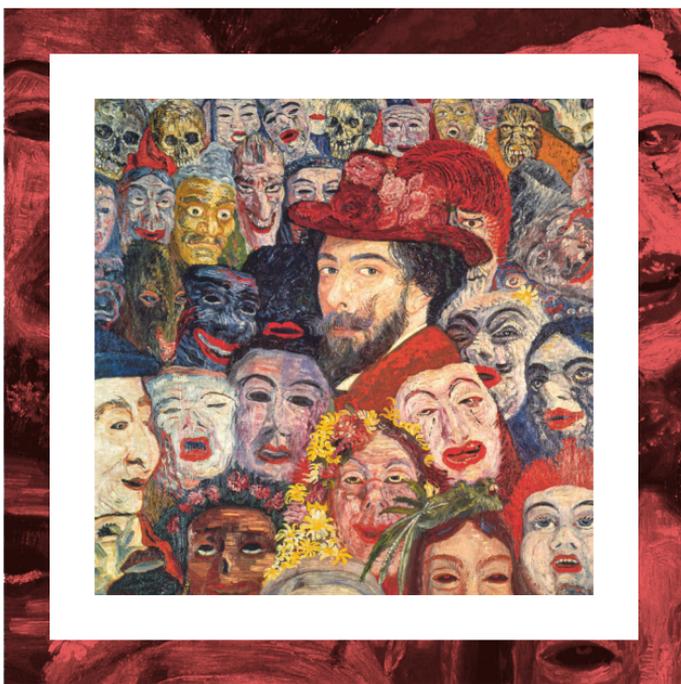


LUC BOLTANSKI  
LAURENT THÉVENOT

De la justification



*tel* gallimard



COLLECTION TEL



Luc Boltanski  
Laurent Thévenot

# De la justification

Les économies de la grandeur

*Préface inédite des auteurs*

Gallimard

© Éditions Gallimard, 1991 et 2022 pour la présente édition.

Couverture : James Ensor, *Autoportrait avec des masques*, 1899 (détail).  
Menard Art Museum, Aichi. Photo © akg-images.

## *Préface*

### CRITIQUES ET JUSTIFICATION DE *DE LA JUSTIFICATION*

#### LE RÔLE DE LA MODÉLISATION DANS LA SOCIOLOGIE DU JUGEMENT

Les auteurs d'un ouvrage sont loin d'être entièrement responsables de la façon dont le fruit de leur travail est utilisé, en sorte que, ne pouvant pas prévoir et contrôler tous les usages auquel ce dernier donnera lieu, il leur revient de préciser ceux d'entre eux qui ont leur préférence, ce qui constitue une des fonctions que l'on peut attendre d'une préface postérieure à la première publication. Dans le cas de *De la justification* (DJ dans la suite du texte), certains usages nous ont semblé ne pas correspondre à ce que nous avons voulu faire. Néanmoins, l'attention que nous avons portée aux critiques et malentendus nous a aidés à clarifier nos intentions. Du même coup, les réflexions suscitées par ces critiques et par ces malentendus ont joué un rôle important dans les travaux qui ont suivi. En prenant appui sur nos réflexions et sur les nouveaux développements apportés par l'un et l'autre, nous sommes en mesure aujourd'hui de préciser la délimitation de l'objet que l'ouvrage entendait modéliser, en l'inscrivant dans un questionnement plus large portant

sur le maintien d'un ordre politique et sur la façon dont y prennent part les personnes concernées.

On peut particulièrement relever des interprétations de deux genres, prenant souvent un tour critique et fréquemment associées. Les premières ont considéré que le modèle développé dans DJ était normatif et qu'il relevait de la philosophie politique en tant qu'elle se veut prescriptive. Les secondes ont consisté à se saisir de notre ouvrage comme s'il avait la prétention de décrire la réalité sociale dans toute sa complexité et, par là, comme s'il proposait une nouvelle sociologie complète. En nous défendant contre ces critiques, nous nous sommes mieux rendu compte de la particularité de ce que nous avons voulu faire. Notre objectif était, en effet, de modéliser le sens de la justice que les personnes mettent en œuvre lorsqu'elles échangent, au cours de disputes, des critiques et des justifications pour s'arrêter sur un jugement qui permettrait d'ordonner les questions et les êtres impliqués au regard d'une définition d'un bien commun.

### *Notre conception de la sociologie*

Pour saisir ce projet, il nous faut dire quelques mots de la conception de la sociologie que nous avons adoptée. Nous avons mis à l'écart le parti consistant à prendre pour allant de soi le fait que les êtres humains seraient, en quelque sorte par destination, des êtres sociaux, ce qui conduit souvent à considérer que «tout est social». Ce présupposé a pour défaut de dépouiller la sociologie d'un objet spécifique en présentant comme résolu ou, au moins, en mettant entre parenthèses ce qui constitue précisément la question que la sociologie doit traiter. Nous sommes partis, au contraire, de la difficulté pour les personnes humaines de *faire du commun* et même de

la menace permanente d'incompatibilité à laquelle elles sont confrontées, ce qui conduit à des disputes voire à des affrontements violents. En effet, des *communautés* dans ce sens, que l'on désigne généralement par « sociétés », sont des associations qui entendent établir une sécurité et une paix relative, au-delà de celles qu'assure la parenté quand, prenant appui sur la biologie, elle fait émerger un ordre fondé sur la filiation et l'alliance. Ces associations communautaires mettent en place et instituent un *tiers* auquel est dévolu le pouvoir proprement politique d'ordonner et, autant que faire se peut, de pacifier les rapports d'échange et de rivalité entre parentèles. Ces communautés qui offrent l'avantage de pourvoir à une sécurité doivent néanmoins faire face à l'*incertitude* et même à la menace qui tient au fait qu'elles sont composées d'êtres dotés d'une intériorité dont les particularités demeurent toujours en partie inconnues et étrangères. Ces êtres doivent donc mettre en place des formes communes assurant une coordination relative, dont le droit offre les réalisations les plus élaborées (Thévenot, 1984). Ces formes communes offrent des ressources pour éviter que la dispute ne soit réglée par la force (Boltanski, Darré et Schiltz, 1984). Les protagonistes ménagent la possibilité d'une validation et d'une hiérarchisation des demandes incompatibles en mettant en œuvre des cadres plus formels. Ces derniers, loin d'être des figures spécifiques procédant des situations au sein desquelles elles émergent (comme le suggère l'ethnométhodologie), ont une validité qui doit s'étendre et se maintenir dans le temps comme la communauté qu'ils contribuent à faire tenir. Le recours à ces cadres et à ces formats communs permet de passer des exigences de la situation à des façons conventionnelles de faire valoir des prétentions. Ces formats constituent l'un des principaux objets traités dans DJ. Nous les avons d'abord identifiés à partir d'enquêtes empiriques sur des disputes ordinaires,

puis nous les avons modélisés en tirant parti du corpus de la philosophie politique. En effet, à la différence de la sociologie, orientée comme c'est aussi le cas de la linguistique vers la description, la philosophie politique, de même que l'économie et d'autres sciences de l'ingénieur, s'emploie à concevoir ces formes conventionnelles dont certaines sont inscrites dans le droit et les institutions.

Notre hypothèse était que les membres de nos sociétés faisant face aux tensions et aux disputes de la vie quotidienne mettent en œuvre un sens de la justice qui, étant entretenu par l'usage de ces formes, permet une certaine convergence des interprétations. Puisque la justice suppose une comparaison et que cette dernière ne nous est pas nécessairement favorable, on peut penser que tout sens de la justice inclut la présupposition que les autres y ont également accès, de façon à pouvoir s'entendre avec eux sur la définition d'un bien commun à propos duquel s'affrontent des positions divergentes. Il faut qu'à l'issue de l'épreuve établissant un jugement sur un ordre ceux qui se retrouvent défavorisés ne remettent pas en question ce sens de la justice. Ce qui n'empêche pas que, dans une situation concrète, des épreuves puissent être remises en cause, mais en invoquant que leur agencement et leur mise en œuvre ont été incorrects. De fait, le sens de la justice que nous avons modélisé est une norme qui se révèle particulièrement dans des situations où certains participants considèrent qu'elle a été trahie au profit d'une domination.

### *Au-delà de l'argumentation*

Un premier malentendu contre lequel les deux premiers chapitres de DJ mettent en garde a consisté à considérer que DJ traitait de la relation entre des personnes, chacune étant conçue sur le modèle de l'individualisme

méthodologique. Contre cette interprétation, nous nous sommes efforcés de mettre d'emblée l'accent sur les constructions communes qui sont nécessaires pour que, malgré des prétentions différentes – et non compatibles a priori – avancées par les protagonistes, un ordre puisse s'instaurer autrement que par le recours à la force. Selon le même malentendu, l'acteur présumé par DJ a pu être vu comme l'homologue d'une conscience kantienne se donnant un idéal pour juger et développer des arguments au cours d'une dispute. Certains lecteurs ont donc traité DJ comme une théorie de l'argumentation et plus précisément des lieux argumentatifs, ou encore confondu ce livre avec la théorie de l'agir communicationnel d'Habermas (Habermas, 1981) qui propose un modèle normatif dans lequel l'épreuve consiste en un échange d'arguments dont la validité est éprouvée. Pour cet auteur, les choses ne sont prises en considération que depuis un point de vue négatif en tant qu'elles font système et entravent la bonne communication.

Le schème développé dans DJ s'écarte largement de ce modèle. Si nous reconnaissons la part de l'argument et de ses fondements normatifs que nous rapportons à un sens de la justice, l'épreuve elle-même n'est pas une confrontation entre arguments mais une confrontation entre des éléments qui, matériels ou non, sont associés comme des choses. Les opérations de qualification qui sont constitutives de l'épreuve participent elles-mêmes d'un processus de réification fixé par un jugement et objectivé dans des formes. Ces choses qualifiées sans lesquelles l'épreuve ne pourrait être mise en place, ou serait condamnée à être purement verbale au sens où l'on parle ironiquement de paroles verbales, ces choses composent des dispositifs déposés dans les environnements sociaux. C'est la raison pour laquelle une histoire des changements du sens de la justice est possible, dans la mesure où des épreuves

pourtant anciennes et hors de service laissent dans la réalité des dépôts constitués par les choses qualifiées.

Cette attention aux mondes qualifiés distingue nettement le modèle DJ d'un idéalisme subjectiviste, les dépôts constituant des références communes. D'autre part, du point de vue de la sociologie et de l'histoire, ce cadre permet à l'observateur un accès objectif à des épreuves sans qu'il ait à y participer ou à se reposer entièrement sur l'expérience d'acteurs. La solidité de ces choses est requise au moment de l'épreuve et permet de les étudier, ce qui fait que cette sociologie est indissociablement cognitive et matérialiste. D'un autre côté, contre les anciennes formes de positivisme, notre sociologie n'ignore pas que les dispositifs d'épreuve les plus robustes en apparence peuvent être mis en cause par la critique et donner lieu à interprétations diverses, voire susciter des disputes. Ce pourrait être le trait discriminant que nous saisissons de ces dispositifs en tant qu'ils contribuent à faire et entretenir l'humanité des vivants.

### *Ni modèle normatif, ni modèle de la société*

Un deuxième malentendu a été de lire la justification comme un modèle normatif que nous proposerions. Ce que nous avons cherché à modéliser a bien un caractère normatif puisqu'il traite d'une norme orientant le sens de la justice. Pour autant, nous n'entendons pas le défendre normativement, comme l'ont fait les philosophes politiques ou théoriciens de la justice tels que John Rawls (Rawls, 1971), ou certains sociologues œuvrant à une tâche comparable, tels Jürgen Habermas et Michael Walzer (Walzer, 1983). Notre ouvrage vise à décrire les conventions qui sous-tendent le sens de la justice, non à exercer un prosélytisme à l'égard de ces conventions. L'ouvrage

n'aborde d'ailleurs pas les rapports entre ces conventions et d'autres constructions d'ordre, point sur lequel nous reviendrons dans la quatrième partie de cette préface.

Ce malentendu est sans doute dû en partie au fait que nous avons eu recours à des constructions dérivées de philosophies politiques classiques, établies à différentes époques (de l'Antiquité au XIX<sup>e</sup> siècle) pour modéliser les différentes cités. Mais le fait même de rapprocher ces philosophies politiques souvent en opposition les unes avec les autres vise, précisément, à mettre entre parenthèses leur caractère normatif. En effet, nous avons détourné chacune de ces philosophies politiques de son usage normatif et l'avons traitée en tant qu'elle présente une façon particulière de fonder les liens sociaux et de justifier ou de critiquer l'action. Leur rapprochement, qui a pu être critiqué en tant qu'il aurait eu un caractère «relativiste», ouvre pourtant la possibilité d'une prise en compte de la diversité limitée des points d'appui normatifs auxquels les acteurs peuvent faire référence pour faire valoir leurs expériences et réaliser des opérations de justification ou de critique, ce qui ouvre la voie à une conception pluraliste de la vie sociale. C'est ainsi, par exemple, que des expériences limites comme celles relevant du mysticisme (Claverie, 2003), généralement ignorées par la sociologie ou traitées seulement sur le mode de l'illusion, peuvent être réinsérées dans l'univers des pratiques qui composent un ordre social justifiable, en les redécrivant par référence à une cité de l'inspiration.

Un troisième malentendu a consisté à croire que la description que nous faisons du sens de la justice en tant qu'idéal conventionnel était une description de l'état de nos sociétés. Si c'était le cas, le reproche qui nous a été souvent fait de représenter la société comme irénique serait justifié. Or l'existence de ce sens de la justice, supposé partagé par les acteurs le prenant comme cadre

normatif, n'implique pas que son accès soit égal dans les faits, ni qu'il puisse être mis en œuvre au même coût dans toutes les conditions sociales. Ce que nous avons appelé «les mondes» ne décrit pas des univers dans leurs manifestations empiriques. Malgré le terme «monde» et le fait que les exemples soient empruntés à la vie quotidienne, ils sont extraits de manuels et donc d'ouvrages qui ne décrivent pas sous la forme d'enquête des univers tels qu'ils se manifestent, mais qui qualifient ces univers pour une orientation normative des conduites. Nous abordons la domination à travers la critique qu'en font les acteurs à partir de chaque monde.

À la critique de sociologues visant le défaut de prise en compte du véritable «monde social», qui tient au malentendu précédent, s'est ajoutée celle d'historiens (Lepetit, 1995). Ceux-ci s'étonnaient de nous voir utiliser dans le livre des références à des ouvrages de philosophie politique d'époques très diverses, ainsi que des ouvrages se rapportant à des périodes différentes. Or DJ ne traite empiriquement que du sens de la justice dans la société contemporaine. Notre parti pris avait quelque chose de provocateur car il cherchait à casser l'opposition de l'anhistorique et de l'historique en montrant un présent constitué d'une multitude de dépôts, sur le modèle du paradigme de la langue comme ville ancienne. À travers le droit, les institutions ou le système d'éducation, les différentes philosophies politiques que nous avons utilisées pour modéliser les «cités» marquent normativement le langage et la vie quotidienne. Nous avons cependant écrit que les grandeurs étaient historiques sans apporter d'élément interne au modèle éclairant l'apparition ou la disparition d'une cité. Nous reviendrons sur ce point en troisième partie de cette préface.

Traitant d'un certain sens de la justice, le modèle comporte une compatibilité plus marquée avec des ordres

politiques de type démocratique. DJ a été critiqué depuis la gauche radicale comme étant un ouvrage conservateur de l'ordre établi. Il lui était reproché notamment de faire comme si la réalité reposait sur un dispositif d'épreuves contrôlées, alors que l'intention de notre travail était de faire une analytique de la critique. On nous reprochait de ne pas attacher assez d'importance à l'inscription durable, sur des personnes, de résultats d'épreuves dans un certain monde qui se trouvaient transportées dans des circonstances relevant d'un autre monde, avec pour résultat une contamination des épreuves de ce second monde. C'est ce que nous avons appelé dans le livre «transport de grandeur, transport de misère». Selon ces critiques, ces transports sont si importants qu'ils rendent le modèle irréaliste. Ces différents reproches reposaient sur une même critique qui reste parfois implicite. En mettant l'épreuve au centre du modèle, nous acceptions l'idée que l'épreuve était considérée comme juste. Les résultats d'une épreuve étant toujours inégalitaires, ne soutenions-nous pas l'idée d'inégalités justes?

Ces questions empêchaient ceux qui les posaient de saisir que la critique était au cœur de notre ouvrage, sous la forme où elle est le plus fréquemment présente dans la société : critique d'un point de vue d'une conception du bien commun ou d'une grandeur depuis une autre. Ces questions ignoraient les usages critiques possibles du modèle qui, en prenant appui sur le sens commun de la justice tel que nous avons cherché à le clarifier, peuvent mettre en cause de différentes façons les épreuves de la vie réelle qui sont loin d'être toujours accomplies dans le format dont elles se réclament. C'est le cas par exemple d'une épreuve électorale dans le monde civique. Le modèle donne un appui solide pour montrer l'ingérence (domestique et marchande) de familles détenant un pouvoir local à la fois traditionnel et économique. De façon encore plus

évidente, le modèle, en mettant l'accent sur des échanges critiques reposant sur l'argumentation et sur les résultats d'une épreuve, peut servir à critiquer les situations dans lesquelles des rapports de force, voire de violence physique, déterminent la répartition des biens et des pouvoirs.

### *L'incongruité radicale du sens de la justice*

Les différents reproches adressés à DJ peuvent être ramenés à une idée dominante en sociologie, qui consiste à traiter l'exigence de justice comme une illusion dissimulant les fondements réels d'un ordre social établi sur des rapports de force. Le dévoilement de cette illusion est vu comme constituant la position scientifique. Contre ces positions et suivant notre principe d'une sociologie qui soit une clarification des compétences des acteurs, nous avons décidé de prendre au sérieux l'exigence de justice et de traiter comme réalistes les situations dans lesquelles elle s'inscrit et les équipements qui lui permettent d'exister. Néanmoins, cette position n'efface pas la conscience du caractère transgressif de l'appel à la justice visant à s'interposer dans les processus de maintien de reliefs hiérarchiques que les acteurs prennent aussi couramment en compte. L'exigence de justice reposant sur une exigence normative de mise en doute se construit contre des conventions faites choses dont la solidarité supposée renforce la stabilité, le «réalisme» consistant à prendre le monde conventionnel comme un monde de choses. La référence à ces conventions faites choses est opérée dans la vie quotidienne dans le langage du réalisme, par rapport à celui de l'idéalisme qui vise la croyance que les choses se plieraient aux idées. La spécificité du sens de la justice est de prendre aussi appui sur des choses, mais dans la réalisation d'un jugement qui prend en charge explicitement la

nécessité du travail du doute pour assurer la maintenance de la commune humanité en dépit des ordres d'importance à établir. Cette position de la justice, tirée d'un côté vers le réalisme et de l'autre vers l'idéalisme, est ce qui la rend exceptionnelle et fragile en lui conférant une marge de jeu dont dépend sa tenue. Remarquer tout ce contre quoi doit s'imposer le sens de la justice ne conduit pas à le traiter pour valeur négligeable mais à l'inverse, comme nous essayons de le faire dans DJ, à montrer qu'une idée de justice est indispensable à la survie des communautés humaines et que la modalité que nous cherchons à modéliser est devenue prépondérante, ce qui est loin d'empêcher le retour de tentatives de constructions d'ordre social fondées sur l'opposition des forts et des faibles.

Certains de nos travaux suivants ont été suscités par l'exploration de ces deux pôles entre lesquels se situe la justice, d'un côté celui des choses et de l'autre celui d'idées indépendantes des choses. En prenant appui sur l'opposition classique entre amour et justice, nous avons exploré des moments durant lesquels les personnes mettent à l'écart les équipements leur permettant de faire équivalence et de juger, au profit d'un retour à la seule commune humanité. Cette mise à l'écart des dispositifs d'équivalence s'accompagne d'un retrait par rapport aux choses dans leur mode conventionnel d'existence. Elle permet l'économie de la reconstruction de conventions mais réclame une mise en présence, ce qui fait obstacle à l'institutionnalisation (Boltanski, 1990). La considération d'engagements dans le proche ne requérant pas la distance du tiers public a mis en évidence des convenances qui n'ont pas la constitution des conventions du commun (Thévenot 1990a, 2001a, 2002) et reposent sur un traitement de l'environnement n'ayant pas l'objectivité requise pour étayer le sens de la justice.

LA MODÉLISATION COMME INSTRUMENT  
DE DÉVOILEMENT DE TENSIONS  
ANTHROPOLOGIQUES

Nous avons désigné par «montée en généralité» le mouvement par lequel les protagonistes quittent le désaccord circonstanciel au bénéfice d'une argumentation de plus large portée qui dépasse la situation pour produire un jugement transportable au-delà de ses limites, et recevable par un tiers. Promise à un succès considérable dans des utilisations plus ou moins précises, la formule recouvre deux façons bien distinctes de procéder qui, de fait, correspondent à deux orientations dissemblables de nos recherches respectives. Les évoquer toutes deux permet de clarifier l'objet du modèle de De la justification.

La première façon est celle dont traite l'ouvrage. Elle suppose de prendre de la distance par rapport au mouvement des corps émus par l'indignation et portés à en découdre. La voie empruntée transforme la colère en «jugement». La modélisation porte en effet sur une opération de jugement et non sur la société, comme cela a été souvent entendu. Le jugement requiert un arrêt du mouvement, qui a pour visée une question absente lorsque le mouvement s'accomplit, celle de la quête d'un état ordonné d'humains ou de non-humains qui serait défendable aux yeux d'un tiers et ne ferait pas acception des personnes. Le jugement achevé dote cet état d'une consistance interne qui le rend susceptible de résister aux circonstances en conservant sa forme. Le jugement permet de remplacer les circonstances par un tableau qui dispose les êtres de façon interdépendante, l'état de chacun d'eux ne pouvant se concevoir que par référence à l'état des autres. Pour être pris en considération dans ce tableau, les

êtres doivent être «qualifiés», c'est-à-dire saisis dans une forme qui permet de les détacher d'un fond chaotique. À cette épreuve du jugement qui vise à transformer l'indignation en relation apaisée et détachée, par une extension ordinaire du genre d'opérations qu'effectue le droit, nous avons associé une tradition de philosophie politique qui vise elle aussi une pacification de la politique tenant à distance la violence en faisant valoir un ordre qui serait compatible avec une commune humanité.

Cette première orientation n'implique ni notre méconnaissance de la place de la violence dans les relations humaines, ni l'ignorance d'une autre tradition de philosophie politique qui, de Machiavel à Nietzsche, prend appui sur des corps dans un vitalisme ne s'entendant pas seulement en tant que métaphore. Cette autre tradition cherche à expliciter les contraintes, présentes dans le sens ordinaire de la justice, qui tâchent de canaliser cette violence vitale. Nous verrons dans la partie suivante comment l'un et l'autre des auteurs se sont intéressés aux élans, forces, tensions, voire contradictions, que le vivant fait peser sur la constitution toujours en péril d'un être humain, et aux réponses apportées pour humaniser les êtres vivants. Auparavant, soulignons que la «montée en généralité» selon la modalité de l'affaire s'écarte de la précédente parce que l'accusation, en quête d'imputation, relie des personnes à des puissances qui ne sont pas qualifiables par des grandeurs, l'épreuve ultime des puissances étant la guerre. Le vocabulaire de la dénonciation a été à la fois employé dans les recherches sur les critiques systématiquement envisagées dans DJ et dans celles sur les scandales portés dans la presse, alors même que les deux modes de «montée en généralité» empruntent des voies distinctes. La première orientation, délibérément privilégiée dans DJ, ne peut se comprendre sans l'autre, qu'elle cherche à contenir dans des limites. Cette première orientation s'est

particulièrement développée à une époque qui précisément succédait à une période de violence, comme nous le verrons dans la quatrième partie.

### *La temporalité contradictoire de l'épreuve*

Le flux de ce qui arrive est-il le même pour tous les êtres qui concourent à le faire advenir ? La réponse ne peut être apportée que par un encadrement de ce flux clarifiant les points de repère conventionnels qui permettent d'identifier ce qui se passe. Cette opération se superpose à ce qui était en train de se faire, en y ajoutant des formes qui qualifient et par là éventuellement modifient ce qui est en train de se faire. Ce qui tend à la fois à préciser et à ralentir l'action. Dans le modèle commun aux cités, est donné un poids très fort à l'exigence de renouvellement de l'épreuve puisqu'elle répond à l'idée d'états qui doivent être détachés des personnes pour répondre à l'exigence de commune humanité. Ainsi la valeur eugénique est-elle étrangère au modèle parce qu'elle est attachée au corps des personnes. Le renouvellement de l'épreuve joue un rôle important dans la clôture du modèle. Une épreuve qui ne vaudrait que pour l'instant et qui n'aurait aucun pouvoir de prédictibilité aurait très peu de raisons d'être mise en œuvre. Et si elle n'était jamais renouvelée, elle contredirait la clause de non-attachement. Cette tension peut être considérée au regard de la cohérence du modèle, mais on peut aussi y voir une tension du jugement lui-même, pris entre le flux non communément identifiable et la fixation d'états.

L'accent mis sur le renouvellement de l'épreuve nous a amenés à laisser de côté la question de la durée de validité de l'issue d'une épreuve. Si on prend en compte la continuité de la personne et la mémorisation des épreuves, des difficultés sont soulevées par la question de l'épreuve, y

compris dans un ordre démocratique. La clarté du modèle permet de mettre le doigt sur une tension interne de la démocratie, qui est d'assurer une certaine durabilité de l'inscription des épreuves sans que se constituent pour autant des collectifs créés par des épreuves passées et définis par un état permanent faisant suite à une épreuve. En ce sens, les analyses empiriques qui mettent en œuvre le modèle de la justification peuvent servir à évaluer le degré auquel une société peut être dite démocratique. On critiquera notamment des épreuves qui, soit par principe, soit de fait, reviennent à attacher une grandeur aux personnes. Cette critique, qui appartient selon nous au sens de la justice, contredit de fréquentes propensions à aller dans le sens d'un jugement sur les personnes à partir de propriétés pérennes comme la couleur de la peau ou l'origine ethnique, propensions qui peuvent être renforcées par des ordres sociaux. Même lorsque l'épreuve est censée être indépendante de ces propriétés inhérentes, en nombre de cas celles-ci interviennent dans le résultat final si l'épreuve est mal contrôlée.

Cette clause centrale, qui est la condition de prise en compte du principe de commune humanité, suppose que le renouvellement de l'épreuve soit toujours à portée de main. Or, comme tout jugement, celui de l'épreuve doit arrêter à son terme un état, l'état de grandeur. Dans le droit, le jugement arrête des attributions qui ne peuvent être remises en question. Le paradoxe de l'épreuve est qu'elle fixe un état dont le caractère variable est précisément la condition qui rend l'épreuve nécessaire.

### *Transport des grandeurs et identité personnelle*

Les états ne pouvant être attachés une fois pour toutes aux personnes, comment concilier la prévisibilité attachée

aux états de grandeur et la relance de l'épreuve (Boltanski, 1990)? Ce problème met l'accent sur une autre tension du modèle liée au fait que les personnes doivent avoir une identité personnelle compatible avec les changements successifs de qualification. Or le modèle, s'arrêtant au jugement, ne comporte pas de théorie de l'identité personnelle, ce qui suppose de conceptualiser des modes de continuité temporelle constitutifs de personnes engagées (Thévenot, 2006, 2013).

Le résultat de l'épreuve, quand il est durablement stabilisé et même quand, n'étant plus actualisé, il est mémorisé, tend non seulement à identifier l'état de grandeur d'un être mais aussi à lui conférer ce qu'on appelle généralement une identité. Un prolongement de la justification dans le sens d'une théorie de l'identité ne serait-il pas nécessaire pour donner tout son poids à une figure présentée dans la justification, celle du transport de grandeur? Cette figure joue un rôle très important dans les opérations critiques qui mettent en cause des transports indus de grandeur d'une cité dans une autre, considérés dans la logique du modèle comme toujours injustifiables. L'extension vers l'identité personnelle permettrait de prolonger le cadre dans le sens d'une analyse du pouvoir. Si l'on s'en tient à la distinction classique entre autorité et pouvoir, la justification offre une fondation possible pour une théorie des formes d'autorité, mais laisse de côté une théorie du pouvoir dans sa pérennité. L'utilisation du concept de transport de grandeur dépasse ses propres limites quand elle sert à désigner tous les processus dits de pouvoir ou de maîtrise suscitant des traitements de faveur obtenus sans coercition et sans que soit posée la question de savoir s'ils sont justes ou non. Une analyse de ces processus suppose de sortir du modèle de la justification pour creuser en deçà (voir troisième partie).

*Le paradoxe de la politique : la tension de l'épreuve entre jugement et décision*

L'un des intérêts du modèle DJ était de permettre de voyager entre des situations généralement traitées comme microsociologiques et d'autres traitées comme macrosociologiques, en les décrivant dans les mêmes termes et en montrant leurs similarités, du fait qu'elles sont les unes et les autres habitées par une exigence de justification et de mise à l'épreuve. Cette méthodologie, qui a orienté l'ensemble de nos travaux, présente pour nous l'avantage de mettre sur le même plan une sociologie vue d'en haut et une sociologie vue d'en bas, et de reconnaître la validité des exigences croissantes de démocratie de relier l'une et l'autre.

Néanmoins, cette façon de procéder a subi des critiques dont il faut reconnaître la validité. Elles portent sur la sous-estimation de l'importance, dans la description de l'épreuve, de ses conséquences dans une décision et de l'importance de cette décision, ne serait-ce qu'au regard du nombre d'êtres qu'elle concerne. On peut traduire ces problèmes dans les langages de la responsabilité. S'il est vrai que parler n'est jamais sans responsabilité et que l'on ne peut jamais dire que quelqu'un parle en l'air, il n'en reste pas moins que les effets de la parole et de l'épreuve seront très différents selon qu'il y a décision ou non et selon le nombre de personnes impliquées. Sans appartenir à des champs différents, des épreuves peuvent varier selon cette responsabilité des conséquences. Plus la décision prise implique de personnes, plus elle sera formalisée et rendue publique. À l'inverse, la justification pourra se faire plus légère. Il existe bien des décisions importantes prises dans le secret de la raison d'État. Mais les dirigeants au sens large, qui ont autorité sur un nombre important de personnes, sont contraints par des exigences de droit,

de jugement des pairs ou de jugement de l'histoire. Les tensions suscitées par ces exigences tiennent, dans le cas de décisions engageant une très forte responsabilité et la mort de millions d'hommes, à ce que nous ne pouvons pas ignorer que ces décisions sont prises comme celles de notre vie quotidienne par des personnes ordinaires.

Ces tensions sont celles de la démocratie. Pour identifier les conditions de leur apparition et les dispositifs destinés à les atténuer, le travail sur le sens de la justice doit être prolongé par une analyse de ce que le sens de la justice doit, dans sa mise en œuvre, aux dispositifs politiques. Le modèle proposé dans DJ ne peut pas être traité comme un outil politique se suffisant à lui-même, car le sens de la justice du modèle réclame pour sa réalisation des dispositifs juridiques, institutionnels et matériels dont la mise en place et la gestion dépendent d'un gouvernement, le plus souvent d'un État associant à des questions normatives une clôture territoriale et l'usage de la violence. Il nous semble qu'un prolongement de l'entreprise de DJ peut consister en une étude plus précise de la relation entre ce modèle de la justice et les dispositifs politiques sur lesquels repose l'action politique, qu'elle soit celle de l'État, d'organisations non étatiques de gouvernement (par des standards, notamment), ou de mouvements oppositionnels. L'action de base de la politique est la décision. Mais la décision requiert des conditions d'acceptabilité pour être mise en œuvre. Une décision est dite technique et non politique quand elle n'est pas soumise à l'épreuve de délibération dans une communauté pluraliste. Elle est politique quand elle est soumise à une délibération dont le *telos* est le bien de la communauté. DJ ne porte que sur les moments politiques où il faut faire accepter une décision ou obtenir l'aval nécessaire à la réaliser, quand la décision peut être fortement critiquée et donc au cours d'une épreuve où la décision doit être justifiée.

DE LA JUSTIFICATION COMME MATRICE  
DE QUESTIONNEMENTS ULTÉRIEURS

Les travaux que nous avons entrepris l'un et l'autre après la publication du livre ont été suscités par les réflexions que nous avaient inspirées les critiques, auxquelles nous avons répondu séparément, n'étant pas sensibles l'un et l'autre aux mêmes critiques. DJ, dont nous rappelons ici la genèse à la lumière de nos recherches antérieures, a donc servi de point d'ancrage pour tester le modèle et en explorer les limites en le transportant sur divers terrains, ou encore l'ancre dans un cadre plus large.

*Des collectifs à la critique*

Dans les années 1960, la sociologie française a pris appui sur un renouveau de la gauche non communiste. Elle opérait un alliage entre des éléments venus du marxisme (premier Marx) et une conception durkheimienne du social entendu comme collectif et traité à la fois comme la réalisation première de la condition humaine («tout est social») et comme une exigence morale confondue avec le politique. Dans la conception des années 1960, le marxisme renforce le présupposé durkheimien de la primauté du collectif tout en y ajoutant une division manifestée dans la lutte entre dominants et dominés. Cette conjonction tend à réifier les collectifs et, du même coup, à laisser dans l'ombre tout le travail nécessaire pour les constituer ou pour les maintenir. La mise en lumière de ce travail de constitution était alors facilement confondue avec sa dépréciation, comme si un collectif à construire n'était pas un collectif authentique. Du même

coup, cette orthodoxie tendait à fixer les structures des sociétés au point de rendre difficilement compréhensibles les processus de changement. Quant à la critique, elle se trouvait entièrement absorbée dans l'opposition entre une classe dominante et des classes dominées.

Étant l'un et l'autre ancrés dans des recherches empiriques qui nous révélaient les dynamiques de formation et métamorphose de collectifs supposés immuables, nous nous montrâmes attentifs au rôle que jouaient dans ces dynamiques des équipements matériels ou techniques ainsi que des équipements institutionnels tels que normes juridiques, standards conventionnels ou formes de qualification. Ces enquêtes ont renforcé notre doute envers la solidification des collectifs et envers les concepts inventés pour faire tenir l'alliage du marxisme et du durkheimisme alors que ce dernier avait été, au demeurant, largement pensé comme alternative au marxisme. Nous nous sommes orientés vers deux types de recherches congruentes. La première a consisté à construire des concepts et des méthodes pour décrire les outils mis en œuvre dans l'identification des collectifs, et les façons dont les collectifs sont construits et se maintiennent à partir de l'investissement de formes communes. D'autre part, sans mettre en cause la contribution de la sociologie à la critique, la seconde a consisté à prendre pour objet les procédures critiques mises en œuvre, non par le sociologue mais par les acteurs eux-mêmes, ce qui nous a amenés à porter attention aux disputes de la vie quotidienne. Nous avons ainsi mis en place des dispositifs expérimentaux au sein desquels des personnes ordinaires étaient amenées à opérer des classements sociaux et à discuter de l'identité de collectifs généralement traités dans le langage des classes sociales, procédures qui les conduisaient à déployer leur sens social ordinaire (Boltanski et Thévenot, 1983, 2015). L'intérêt pour la critique nous a incités à considérer conjointement

la justification, alors que les deux opérations sont traitées d'ordinaire séparément en sorte que la poursuite d'une critique peut être détachée de l'explicitation des appuis normatifs sur lesquels elle repose. Comme pour la critique, nous nous sommes intéressés aux opérations de justification mises en œuvre par les acteurs. Nous nous sommes centrés sur des disputes dans lesquelles les justifications pouvaient être soumises à la critique, et dans lesquelles les critiques étaient soumises à l'exigence de justification. Pour tenir compte de l'argument pertinent selon lequel des justifications peuvent n'être que de simples prétextes, nous avons réélaboré la notion d'épreuve.

### Indignation «humanitaire»

Certains des travaux menés postérieurement à DJ ont eu pour point de départ le souci de mettre à l'épreuve l'approche développée dans cet ouvrage en nous déplaçant sur des terrains nouveaux dont on pouvait penser qu'ils offriraient une résistance au modèle pour analyser des disputes et des formes de jugement à l'œuvre dans des circonstances confrontées à des exigences de justice. Notre intention, ce faisant, n'était pas de remettre en cause la validité du travail présenté dans DJ mais, au contraire, de l'enrichir et de l'étendre, sans adopter la voie plus facile mais un peu paresseuse consistant à renforcer un modèle en l'illustrant avec des exemples choisis en fonction de leur capacité à le conforter.

Un premier effort dans ce sens (Boltanski, 1993) a consisté à prendre pour objet des crises dites «humanitaires» c'est-à-dire, plus précisément, la relation que des acteurs à l'abri sont invités à adopter avec d'autres êtres humains plongés dans des situations d'extrême souffrance. Les situations de ce type se sont multipliées depuis quelques dizaines d'années sous l'effet, d'une part, de la

croissance des ONG et d'une extension des politiques humanitaires développées par les puissances agissant sur un plan international (*soft power*) et, d'autre part, du développement des moyens techniques, particulièrement la télévision, susceptibles de donner à voir ces êtres en proie à la souffrance (par exemple, des enfants soumis à une famine) à un très grand nombre de spectateurs vivant dans des sociétés que l'on peut considérer comme (temporairement?) davantage à l'abri des désastres. L'intention est de les concerner et de les faire passer de l'inaction à des formes d'action à distance, qu'il s'agisse de la protestation ou du don monétaire.

Par rapport aux situations typiques qui, issues d'enquêtes de terrain, ont servi de base au modèle présenté dans DJ, ce type de cas présente deux particularités. D'une part, les protagonistes sont situés dans des espaces à ce point hétérogènes et à ce point distants que la possibilité que s'instaurent entre eux des relations de communication est largement exclue. D'autre part, la condition de ceux qui souffrent est présentée comme si misérable qu'elle exclut un traitement en termes de justice. Une question comme celle de savoir si ces moribonds méritent ou non de survivre serait proprement inhumaine. Autrement dit, dans des cas de figure de ce type, où la question se pose en termes de vie ou de mort, la figure de la commune humanité vient au premier plan, à un degré tel qu'elle exclut que soit posée une exigence hiérarchique. Et lorsqu'une exigence de ce type apparaît, du fait par exemple de moyens limités pour venir en aide aux malheureux, les solutions adoptées par les praticiens de l'aide humanitaire se fondent généralement sur des critères qui sont supposés prendre en charge le degré de vulnérabilité ou, à la rigueur, les chances de survie et non, par exemple, la question de la grandeur relative d'êtres dont on suppose qu'ils ont tous un égal droit à la vie.

Nous avons cherché, d'une part, à explorer l'archéologie, depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle environ, de situations politiques de ce type en reprenant le concept – emprunté à Hannah Arendt – de *politique de la pitié* (Arendt, 1963) et, d'autre part, à soumettre à une analyse structurale les places ou les positions qui s'offrent aux acteurs pour donner une expression à leur indignation. Cette analyse nous a permis de dégager les tensions ou les contradictions qui habitent, dans ce cas, la relation entre les sentiments, nés dans le for intérieur, et l'action, tournée vers un changement du monde, c'est-à-dire vers l'extérieur. Notre projet était donc de prolonger les recherches sur le sens de la justice vers une étude plus large des *formes de l'indignation* et celle des contraintes dont chacune de ces formes est le produit. Ces contraintes, se présentant souvent comme incompatibles, génèrent des tensions que ces formes doivent aménager de façon à les rendre, sinon invisibles, au moins supportables. L'idée directrice était que l'indignation constitue le sentiment dominant sur lequel repose la relation politique aux autres et au monde, au moins depuis la naissance au XVIII<sup>e</sup> siècle de constructions politiques organisées autour de ce que l'on appelle généralement l'espace public (Boltanski, 1990).

### La critique sociale

Ce projet a donné lieu aussi à un autre ouvrage, *De la critique. Précis de sociologie de l'émancipation* (Boltanski, 2009) qui entend développer une théorie de la critique sociale, de ses conditions d'émergence et de réussite ou d'échec. Cette analyse des formes contemporaines de la critique a reposé surtout sur deux composantes qui proposent des jeux de concepts visant, d'une part, à comprendre la possibilité même de la critique et la façon dont elle opère, et, d'autre part, la manière dont elle peut ou non trouver des prises pour s'enraciner dans les

formations sociales. Un premier dispositif conceptuel introduit une distinction entre, d'un côté, le *monde* et, de l'autre, la *réalité*. Les acteurs sociaux sont plongés dans une réalité qui, tributaire d'un certain nombre de formats préétablis posés dans l'ordre juridique ou, plus généralement, dans des textes régulateurs, tend à limiter les horizons d'attente et les aspirations susceptibles d'être jugées «réalistes» y compris par ceux que ces formats désavantagent et que l'on peut appeler, pour dire vite, les subalternes. Toutefois, toutes les expériences de ces derniers ne s'enracinent pas dans ce plan de réalité socialement et juridiquement construit. Certaines de leurs expériences plongent dans ce que l'on peut appeler *le monde* défini, en empruntant la formule à Wittgenstein (Wittgenstein, 1918), comme étant «tout ce qui arrive» et même tout ce qui serait susceptible d'arriver, renvoyant à l'impossibilité de connaître et de maîtriser le monde en totalité.

Le plan de *réalité* est, quant à lui, traversé par des contradictions qui tendent à être contournées ou occultées par les instances dominantes quand la réalité se tient, au sens où chacun des éléments qui la composent semble soutenir l'effectivité des autres. Or, dans des situations historiques où cette réalité paraît se défaire, comme c'est notamment le cas quand se développent des crises économiques et/ou des mouvements sociaux novateurs, les acteurs peuvent entreprendre de mettre en forme ce qui, dans leur vie quotidienne, s'enracine dans leur expérience du monde, de le traduire dans un langage et, quand ils parviennent à trouver des répondants, de le transmuier en revendications politiques, de façon à tenter de modifier, par la critique, les contours de la réalité.

Pour comprendre les opérations de ce type, il faut s'attarder sur les dispositifs qui ont pour tâche de construire la *réalité* et de la faire tenir. C'est ici qu'intervient le second jeu de concepts présentés dans *De la critique*. Il a pour

objet de mieux saisir le rôle des institutions comprises comme étant des êtres sans *corps* ou, si l'on veut, des fictions, qui, précisément parce qu'elles sont désincorporées, à la différence des acteurs ordinaires toujours situés du fait de leur engagement dans un corps, sont investis de la tâche consistant à dire *ce qu'il en est de ce qui est*, en principe pour tous et depuis un point de vue surplombant, c'est-à-dire de défendre la teneur même de la *réalité*. Dans ce dispositif théorique, la critique prend sens surtout par rapport aux institutions auxquelles elle s'adresse, en sorte que le chemin vers l'émancipation est compris comme un mouvement visant à désacraliser les institutions et, parmi elles, l'État, au moins s'il est considéré comme un absolu. C'est le cas, par exemple, quand l'État entreprend de réduire des collectifs accusés de se soustraire à son emprise et qui sont alors qualifiés de «sectes» (Esquerre, 2009), ou encore quand l'État se donne pour vocation de gérer non seulement la population des êtres vivants sur le territoire dépendant de son autorité, mais aussi celle des morts (Esquerre, 2011). On peut alors concevoir des ordres politiques fondés sur la reconnaissance de l'incertitude qui habite la *réalité* et ouvrir la possibilité d'en changer les contours, ce qui suppose la reconnaissance de la nécessité de la critique.

Les collectifs soumis à enquête : folie,  
politique, littérature, sociologie

Une étape suivante, présentée dans *Énigmes et complots. Une enquête à propos d'enquêtes* (Boltanski, 2012), a eu pour objectif de poursuivre ces analyses en prenant cette fois pour objet l'État-nation tel qu'il s'est développé en Europe depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle environ c'est-à-dire, pour reprendre la formule de Michel Foucault, l'État à l'âge de la biopolitique (Foucault, 2004). Ce dernier

se donne pour vocation d'être le garant de la teneur de la *réalité* et par là, en mettant à profit les sciences de la nature, les technologies et les sciences sociales, de la rendre prévisible en réduisant l'incertitude qui menace toujours d'envahir la vie sociale. Le livre prend appui sur des phénomènes apparemment très différents: dans le domaine de la littérature, l'apparition et le développement rapide et exponentiel des romans policiers et des romans d'espionnage; dans celui de la psychiatrie, l'invention d'une nouvelle entité nosologique, la paranoïa; dans celui de la vie politique la multiplication croisée des accusations de complots et des accusations inverses de s'abandonner à des théories du complot; enfin, dans le domaine de la connaissance, le succès public des sciences sociales et parmi elles, au premier chef, de la sociologie en tant qu'elle sert, d'un côté, à asseoir la réalité institutionnelle quand elle est mise en œuvre dans une logique d'expertise et, de l'autre, à en soutenir la critique.

L'argument central développé dans *Énigmes et complots* est le suivant. Le projet proprement démiurgique qui se met en place avec la formation de l'État-nation européen, celui de rendre la réalité prévisible à l'intérieur de frontières nationales et pour une population sélectionnée et enregistrée, se heurte à une pluralité d'obstacles parmi lesquels le développement du capitalisme, qui se joue des frontières nationales, occupe une place centrale. Il s'ensuit une inquiétude, que l'on peut qualifier de structurelle, quant à la stabilité de l'environnement social et politique et quant à la teneur même de la réalité. Or c'est, selon nous, cette inquiétude concernant *la réalité de la réalité* que traduisent, pour un large public, des genres littéraires qui mettent l'incertitude au cœur de leur appareil fictionnel, et qu'exprime aussi le succès public de la référence à la paranoïa, une maladie caractérisée par l'impossibilité de mettre un terme à l'enquête sur le réel, devenue

une accusation coutumière, ou encore l'inquiétude face à la menace du complot qui est un des ressorts des médias modernes. Or, faut-il le préciser, cette inquiétude diffuse à l'égard de la réalité prend facilement une tournure réactionnaire, quand elle conduit à l'idéalisation d'un passé supposé avoir été immobile et, par là, sécurisant, c'est-à-dire quand elle ne parvient pas à se traduire sous la forme d'une critique orientée d'un côté vers les institutions, surtout quand elles se soustraient à des exigences démocratiques, et de l'autre vers le capitalisme, quand il fait de l'incertitude et du désordre une source de profit.

*La puissance de la modélisation  
comme instrument de comparaison*

Dans le contexte marqué par l'histoire politique de l'après-68, le modèle de la justification que nous avons tracé s'est centré sur la question de la justice. Comme nous le verrons plus précisément dans la quatrième partie consacrée à ce contexte, la question d'un ordre juste avait été au cœur de la crise de 68. Elle remettait en cause les sources de l'autorité hiérarchique et de sa reconnaissance, qu'elle fût traditionnelle ou technique – le slogan «Ni Dieu, ni mètre» les visant l'une et l'autre en jouant de la devise anarchiste – notamment sous la modalité de la critique sociale demandant à clarifier les épreuves des rémunérations, ou sous la modalité d'une critique culturelle mettant l'accent sur les processus scolaires et interrogeant la justice de leurs verdicts.

Ce sont d'abord les tensions qui nous sont apparues lorsque nous avons étudié des conflits entre différents ordres de justice dans divers domaines, et qui nous ont incités à confronter des ordres de justice. Nombre des disputes que nous avons étudiées – notamment sur les

classements socioprofessionnels (Boltanski et Thévenot, 1983, 2015) – dégageaient une opposition entre un registre lié à l'autorité incarnée et nourrie de l'ancienneté, et des registres liés aux compétences techniques et à l'administration du collectif, ce qui deviendra la tension entre ordres domestique, industriel et civique (Thévenot, 1983, 2016).

Du seul fait de placer sur le même plan ces différents ordres de justice qui étaient généralement considérés séparément ou opposés dans les disputes, nous avons ouvert la question de la justice qui était notre point de départ sur une autre question, celle du pluralisme. Or, en France, la question de la justice était fortement armée par un passé d'État centralisé et de catholicisme institutionnel, tandis que la question du pluralisme était circonscrite à quelques dispositifs politiques de débat peu entrés dans les mœurs du fait de l'absence d'une culture du libéralisme politique.

Mettre à plat plusieurs registres de justice et en chercher la structure commune, ce qui dans le contexte français tombait sous la critique de relativisme, était l'opération qui nous permettait de travailler sur deux plans : l'analyse du sens de la justice, et la réflexion sur une société pluraliste. C'est cette dernière orientation qui a été suivie par des recherches comparatives sur les grammaires encadrant ce pluralisme dans des contextes politiques contrastés. Les extensions du modèle qui en ont résulté ont aussi été l'occasion de mettre en évidence des changements majeurs des sociétés contemporaines.

### Les grammaires de communautés pluralistes

Les justifications qui reposent sur des conceptions du bien commun en prenant appui sur des ordres de grandeur sont-elles historiquement et culturellement limitées à un contexte français ? Des critiques parallèles venaient de collègues qui mettaient en question les possibilités de se

référer au modèle pour éclairer des états de choses appartenant à des contextes politiques et culturels très divers. Une telle interrogation sur les limites de validité du modèle a conduit à une succession de programmes collaboratifs internationaux réunissant des chercheurs de deux pays pour des enquêtes comparatives, d'abord avec les États-Unis puis avec la Russie, avant de se prolonger dans des coopérations en cours en l'Europe de l'Ouest et du Nord, au Brésil et dans d'autres pays d'Amérique du Sud.

Les résultats de ces recherches comparatives ont dépassé la réponse à la question initiale concernant le domaine de validité d'un sens ordinaire du juste fondé sur un ordre de grandeur spécifiant le bien commun. Étudiant systématiquement des moments de désaccord critique entre une pluralité de modes d'évaluation, les observations ont débordé l'épreuve de justification qui repose sur un seul ordre de grandeur principal. Élargissant le cadre à l'analyse de sociétés ou communautés pluralistes qui mettent en valeur la différence des évaluations prises en compte dans la détermination du bien commun, l'analyse a porté sur les *grammaires du commun au pluriel* qui encadrent les voix plurielles mises en commun et les différends qu'elles suscitent (Thévenot, 2007b, 2014, 2015a)<sup>1</sup>. Est donc apparue la question – délibérément écartée dans DJ – d'un niveau supérieur d'intégration et de mise en valeur de cette pluralité. Dans DJ, nous avons privilégié un modèle à une grandeur et juxtaposé ces grandeurs sans nous interroger sur l'exigence normative de passer de l'une à l'autre selon les situations, et de les mettre en présence

1. Comme suggéré plus haut, les termes « communauté » et « société » sont employés indifféremment dans ce texte – la différence classique étant reprise et précisée par la notion de *grammaire du commun au pluriel* – avec une préférence pour celui de « communauté » qui met en relief l'opération de mise en commun.

dans la pluralité lors d'une confrontation sur l'avenir de la communauté.

Au cœur de la composition politique,  
les *grammaires du commun au pluriel* :  
apports de la comparaison France-États-Unis

Réunir des sociologues de deux pays pour confronter des observations qu'ils ont recueillies ensemble dans l'une et l'autre de ces contrées contribue doublement à un choc de l'étranger que ces programmes ont ménagé par méthodes : à partir de l'objet des enquêtes, et à partir de l'interprétation qu'en offrent les enquêteurs sociologues. Des désaccords, mais aussi des « malentendus », conduisent à des éclaircissements réflexifs croisés sur des zones d'ombre ou de myopie dans le regard de chercheurs ou d'acteurs confrontés à un autre monde (Resende et Martins, 2015). Observant et comparant des répertoires d'évaluation légitimes, le programme collectif comparatif France-États-Unis codirigé avec Michèle Lamont a pris appui sur des enquêtes comparables portant, dans les deux pays, sur des débats publics suscités par des questions brûlantes telles que racisme, harcèlement sexuel, environnement, art contemporain en public, excellence d'un livre ou d'un journaliste (Lamont et Thévenot, 2000).

À la question initiale sur le domaine de validité des justifications par grandeurs, il a été répondu que toutes étaient utilisées aux États-Unis, la grandeur *domestique* – déjà en déclin en France – n'y accédant que rarement à une légitimité publique. Mais leurs poids respectifs ainsi que leurs combinaisons dans des formules de *compromis* variaient considérablement d'un pays à l'autre. Ainsi la grandeur *marchande* d'un livre dont témoignent ses ventes était couramment associée aux États-Unis – et non en France – à la grandeur *civique* qui met en valeur l'accès

démocratique du public à cette œuvre. Une autre différence fut d'abord interprétée comme variation de cette justification, selon qu'elle met en avant l'égalité d'accès résultant d'une solidarité collective, ou l'égalité de condition du choix individuel entre des options ouvertes à tous. La seconde variante a conduit à identifier une façon de faire le commun au pluriel qui n'exige pas d'en passer par des grandeurs de bien commun pour différer, mais s'en tient à l'expression publique de différences de choix et préférences individuels pour juger du bien de la communauté.

La distinction de ces deux façons de faire a conduit à la définition de «grammaires du commun au pluriel» destinées à apaiser les tensions suscitées par le jugement sur le bien de la communauté: dans quelles formes communes doivent être transformées des préoccupations personnelles pour être *communiquées* (conceptions du bien commun/choix et préférences individuels)? Selon quelles *différences* légitimes sont canalisés les différends (grandeurs/intérêts)? Quelle formule de *composition* permet d'intégrer ces différences pour décider du bien de la communauté (compromis entre grandeurs/négociation entre intérêts)?

Une grammaire libérale des intérêts individuels a été plus fréquemment observée aux États-Unis qu'en France. Elle encadre une autre façon de construire un jugement légitime sur le bien de la communauté à partir des différences entre individus intéressés choisissant, selon leurs préférences ou opinions individuelles, parmi des options identifiables par tous. Soulignons que la conception de l'intérêt s'écarte ici de sa courante naturalisation dans les sciences sociales et politiques. L'intérêt apparaît dans ce cas comme un format public exigeant d'expression en commun de préoccupations personnelles, qui comporte aussi le sacrifice des attachements les plus intimes: les expressions intimes, émotionnelles, sont bannies parce

qu'elles pèseraient sur l'autonomie du choix d'autres individus (Thévenot, 2008, 2015a).

Le programme France-États-Unis fut ainsi l'occasion de considérer un libéralisme politique qui demeure largement étranger à la sociologie française influencée par Durkheim ou le marxisme, et se trouve écarté ou honni par une pensée critique. Dans une grammaire libérale étendue au multiculturalisme, qui offre le meilleur soutien au droit contre les discriminations (Stavo-Debauge, 2005), les attaches intimes relevant de ce que l'on désigne par culture – ou encore par religion – doivent être transformées en choix individuels se portant sur des options accessibles à tous (Stavo-Debauge, 2012). Il en résulte un format stylisé des options culturelles ou « ethniques » qui rompt avec des attaches personnellement ressenties. Les sacrifices de ces attaches que requiert l'hospitalité libérale à l'égard de l'étranger conduisent à des malentendus, des humiliations et des réactions qui ne s'expriment pas seulement dans des expériences personnelles douloureuses de l'hospitalité, mais aussi dans des rapports conflictuels entre nations (Thévenot et Kareva, 2018), la réception de l'étranger à la communauté étant une entrée particulièrement éclairante sur les diverses constructions du commun (Stavo-Debauge, 2019).

*La grammaire d'affinités personnelles  
à des lieux-communs pluriels : apports  
de la comparaison France-Russie*

Tout en s'inspirant des méthodes du précédent programme, celui lancé ensuite avec la Russie a plutôt abordé les tensions que font subir aux attaches personnelles ou locales, et même en deçà au vivant de l'humain, les transformations requises pour que ces attaches trouvent place dans le commun et le différend en débat à propos du bien

d'une communauté plurielle. Le monde russe, retenu parce qu'il comporte une grande richesse d'élaboration des modes d'attachement de proximité au monde et aux autres, a conduit à un programme d'enquêtes baptisé «Des liens du proche aux lieux du public» (Thévenot, 2007a, 2007b). Des liens de dépendance relient la vitalité humaine au corps et à son milieu, qu'elle s'exprime dans la sexualité, le pouvoir manifesté en corps et en force, le soin à un entourage humain ou non, l'habitation et l'habitation d'un lieu, l'excitation curieuse, etc. Comment de telles dépendances sont-elles façonnées en préoccupations *engageant* l'être humain selon divers rapports à soi, au monde et aux autres (Thévenot, 2006, 2007a)? Les *engagements* qui nous importent sont sociaux, non parce qu'ils sont alignés dans des collectifs mais parce qu'ils peuvent être reconnus par d'autres êtres humains pour les biens qu'ils visent et pour la consistance d'une personnalité qu'ils contribuent à soutenir. Remonter à des dépendances personnelles que l'espace public et les entités politiques tiennent à distance permet d'appréhender la chaîne des transformations requises pour franchir cette distance et faire entendre une voix, et les obstacles ou tensions rencontrés dans ces transformations. Ces transformations sont largement méconnues des sciences sociales, économiques ou politiques qui se donnent des agents déjà trop préparés à l'interaction avec d'autres – fût-elle entre des individus apprêtés pour l'«échange» – et à l'action collective.

Outre la comparaison du recours à diverses grandeurs de bien commun – montrant notamment le poids important de la grandeur domestique dans le sens de la justice en Russie – ce deuxième programme a conduit à identifier une troisième *grammaire du commun au pluriel*. La *grammaire d'affinités personnelles à des lieux-communs pluriels* maintient un genre de commun pluriel sans creuser la distance qu'a le public au regard de préoccupations

personnelles et d'attachements intimes (Thévenot, 2014, 2019b). À la différence de l'être qualifié en grandeur, ou de l'option offerte au choix d'individus intéressés, le lieu-commun n'est pas défini conventionnellement. Objet matériel investi personnellement par celles et ceux qui communiquent par son truchement, le lieu-commun n'est pas détachable de ces investissements intimes, sauf en cas d'échec de la communication qui le réduit à la surface d'un cliché identifiable et reproductible. La langue orale (contes ou dictons), la poésie, la littérature, le théâtre, le cinéma, la chanson mais aussi les affinités à des sites intensément affectionnés, offrent des réserves de lieux-communs. Loin de la conception distinctive de la culture, mais aussi de la stylisation requise par le libéralisme multiculturel, ces lieux offrent des possibilités de différenciation personnelle dans l'investissement, ainsi que des différences d'agencement entre eux permettant de manifester des désaccords, le tout dans une géométrie d'autant plus souple que ces lieux sont d'échelles très diverses.

Le programme France-Russie et d'autres recherches ultérieures internationales rencontrant sa démarche (Clément, 2015b; Gabowitsch, 2016; Luhtakallio et Thévenot, 2018; Pattaroni, 2015; Thévenot, Rousselet et Daucé, 2017; Thévenot, 2019b; Zhuravlev, Savelyeva et Erpyleva, 2020) ont permis un cumul de résultats concernant des changements dans les modes contemporains d'action politique et de protestation. Reposant sur des préoccupations – et souvent des occupations – attachées à des lieux, ces modes d'action s'expriment couramment en termes apolitiques, voire par l'opposition aux politiques. Dans le cas bien connu de Maïdan, à Kiev, mais aussi dans d'autres (Clément, 2015a), l'occupation réunit sur un même lieu des personnes investies respectivement dans une multiplicité de lieux-communs divers dont elles prennent soin et qu'elles entendent mettre en communication par leur présence,

leurs conversations et leurs expériences ensemble. La grammaire des lieux-communs qui régit ces communications se montre plus accueillante à des attachements personnels qu'une grammaire constitutive d'espaces publics détachés. Toutefois, à une étape d'extension de l'action se pose la question du passage d'une grammaire à une autre, notamment lorsqu'il s'agit de représentations électives pour prendre des décisions politiques. Or la prévalence d'une composition du commun à partir de lieux-communs pluriels porte le risque de faciliter la réduction de ce pluralisme par emboîtement de tous ces lieux dans un seul – à la façon de poupées russes – unifié par une idéologie et des leaders nationalistes (Thévenot, 2017a, 2019b). Témoigne de ce danger la vague de mouvements et leaders dits populistes qui ont changé la politique à une échelle mondiale, et pris de court les sciences politiques et sociales dépourvues d'instruments d'analyse adéquats. Des expériences historiques montrent qu'une gauche populaire forte a pu faire barrage à cette menace grâce à des dispositifs conjuguant lieux-communs et qualification civique.

### *Redéfinition des sciences sociales comme sciences de l'être humain*

#### L'être vivant fait humain

Une des spécificités de notre approche est de mettre entre parenthèses ce qui, pour les philosophies politiques du bien commun reprises dans la fondation des sciences sociales, dote les êtres humains d'un sens naturel de la communauté. DJ marquait une rupture avec une sociologie déterministe dans laquelle on attend du sociologue qu'il soit scientifique quand il montre que l'incertitude n'est qu'apparence et que des lois sous-jacentes que les

acteurs se refusent à voir déterminent leurs comportements. À l'inverse, nous avons cherché à prendre au sérieux le trouble suscité par la confrontation des acteurs à la fragilité des environnements, et à analyser les dispositifs et les arts de faire que les acteurs mettent en place pour diminuer le niveau d'inquiétude et pour prendre appui sur une réalité dont le caractère commun est inégalement garanti.

Du même coup, deux conséquences en résultent pour les sciences sociales, que nous avons cherché à éclairer. Ne pouvant se montrer aveugles à ce qui met en péril la communauté, elles tendent à l'attribuer à tout ce qui crée du commun artificiel, soit par des équivalences dont l'exemple même est l'argent, soit par un pouvoir qui est tenu comme artificiel au sens où il serait imposé de l'extérieur. Elles opposent un communautaire authentique non équipé à des équipements créant un communautaire faux et dangereux. On trouve cette opposition dans la sociologie de la domination, soit par l'argent, soit par le pouvoir, mais aussi jusque chez un théoricien comme Habermas opposant la communication authentique d'une socialité réelle au système.

Cette vision manichéenne d'un monde composé d'êtres humains naturellement socialisés, mais qui seraient pervertis par des dispositifs de construction d'une mêmété artificielle via l'équivalence (argent, pouvoir, mesure), ces derniers étant la cause des malheurs auxquels sont confrontées les communautés, nous semblait insuffisante et dangereuse parce qu'externalisant les périls. La vision irénique d'une communauté pure ne tient pas dans le temps et l'ensemble du monde réel est rejeté du côté du mal. Elle est dangereuse parce qu'elle oriente la recherche du bien contre des boucs émissaires qui incarneraient la fausse mêmété contre l'authentique communauté. Cette opposition entre une égalité préréflexive (Eden) et une situation de domination totale, la première étant irréalisable et la

seconde destructrice, ne tient pas compte des multiples constructions d'ordre que les acteurs sociaux mettent en œuvre pour tenter de réaliser ce miracle : des communautés relativement étendues dans l'espace et dans le temps et tenant, non par une force communautaire naturelle mais par la vertu des équipements politiques que les êtres humains ont fabriqués au cours du temps et constamment réélaborés en raison des désaccords auxquels ils donnent lieu. La position qui naturalise la communauté et son humanité, les deux se trouvant incarnées dans un «sens commun», ne permet pas de comprendre ce qui menace sans arrêt la communauté. Du même coup, cette position ne donne pas d'arme pour saisir cette fragilité.

Pour construire une analytique de tels périls, il faut inverser la position. Au lieu de nous donner un être humain naturellement social, nous prenons pour objet la tension entre l'ancrage de l'humain dans le vivant et la confection de communautés non seulement relativement stables et ordonnées, mais aussi réflexives sur la définition partagée de l'humanité. Cette position inversée conduit à passer d'un naturalisme tacite à un artificialisme explicite, et à donner pour objet aux sciences sociales l'analyse des façons de faire et des dispositifs mis en œuvre pour construire et entretenir les artefacts qui permettent de vivre ensemble. Ce fondement de notre travail a été méconnu en supposant de notre part une communauté irénique soumise continuellement à une exigence de justification.

Dans les façons qu'ont les êtres humains de faire tenir leur communauté, entrent en ligne de compte non seulement les conventions constitutionnelles mais aussi les états non explicites qui ne peuvent être mis à découvert sans susciter des désarrois pouvant aller jusqu'à la peur d'un effondrement complet du monde commun et de l'existence humaine. Pour éviter cette détresse, il faut savoir ne pas trop mettre les apparences à la question. Dès que l'on

cherche à dévoiler l'architecture de ces étayages à cheval entre le constitutionnel et le vivant, on voit se dissocier une constitution apparente qui ne tient que grâce à des étais fragiles et, en sous-œuvre, une composante d'une autre nature, celle du vivant.

Nous n'ignorons pas que nous offrons sans le vouloir un appui à des changements de la notion même d'humanité, changements qui relèvent de l'éthique, dès lors que nous étendons le projet d'une science sociale à une science de l'être humain prenant pour objet la façon dont du vivant entre en communauté humaine. Ne serait-ce que pour analyser d'autres façons de construire la relation entre le vivant et des communautés humaines, il faut partir de certaines conceptions du vivant construites depuis la commune humanité.

### Les contradictions de l'engendrement d'un être humain

La relation entre commune humanité et ordre sur laquelle repose le genre de jugements exploré dans DJ devient insuffisante quand les êtres humains ne sont plus considérés en tant que sujets dotés de compétences et, notamment, de la compétence du langage leur permettant d'intervenir dans des cycles de justification et de critique, mais uniquement en tant qu'êtres vivants.

Des problèmes similaires se posent avec une acuité plus grande encore quand l'on prend pour objet les circonstances de l'engendrement des êtres humains. Une des caractéristiques des jugements dans ce genre de circonstances est une incertitude quant à la détermination des êtres qui importent, l'embryon pouvant être déplacé sur un axe qui va du vivant à l'humain. Les différentes façons dont cet axe est ponctué, distinguant des êtres dont la qualification est associée à une hiérarchie d'exigences

morales, sont au centre d'ontologies et, par là, de visions du monde antagonistes engendrant des tensions et des conflits dont le développement de l'écologie, au cours des cinquante dernières années, constitue un exemple particulièrement fort.

Sous ce rapport, l'embryon peut être traité comme une excroissance du corps de la femme auquel il est ancré ou, au contraire, être projeté vers le statut de bébé qui sera le sien après sa naissance s'il survit jusque-là, en fonction du travail de qualification auquel il donne lieu. Dans *La condition fœtale* (Boltanski, 2004), la contrainte qui pèse sur les humains du fait de leur enracinement dans l'ordre biologique du vivant est traitée à l'aide d'un modèle qui met l'accent sur les tensions – voire les contradictions – suscitées par l'engendrement dans le cas des humains, à la différence de ce qui se passe dans celui des autres espèces animales.

En effet, pour être soustrait à la nécessité biologique, l'embryon doit être, en quelque sorte, adopté par la mère, sur le mode du choix délibéré, ce qui le dote d'une différence proprement humaine. Ce processus suppose, pour être valide et effectif sur un plan réel et non pas seulement sur celui des signes, que l'effet de sélection laisse de côté d'autres embryons qui n'en bénéficient pas et qui n'accéderont donc pas au statut d'humains. Cette première contrainte d'engendrement des êtres qui viendront prendre place dans la société des humains déjà là, qu'ils soient vivants ou morts, ménage une place pour l'avortement qui, à la différence des fausses couches spontanées, donne au processus d'élimination un caractère de nécessité, au moins symbolique. Et pourtant cette pratique ne donne lieu, dans aucune société connue, à une forme ou une autre d'institutionnalisation. Pour le comprendre, il faut tenir compte d'une seconde contrainte que l'on peut résumer de la façon suivante.

Cette sélection rendue possible par l'avortement doit être opérée sous un voile d'ignorance sans tenir compte d'éléments permettant de porter un jugement en relation avec des propriétés de l'embryon. En effet, si la sélection est opérée en fonction d'une évaluation de l'embryon, comme le veut par exemple l'eugénisme, la différence qu'elle introduit devient une sorte de test de qualité qui n'a plus le pouvoir d'instituer la différence entre l'humain et le non-humain. Cette seconde contrainte – que l'on peut appeler une contrainte de non-discrimination – introduit une inquiétude : « Pourquoi celui-ci plutôt qu'un autre ? » On peut voir dans cette tension entre contrainte de sélection et contrainte de non-discrimination l'une des raisons pour lesquelles l'avortement, qui est universellement pratiqué, est néanmoins réalisé souvent de façon dissimulée ou discrète. L'entrée de l'avortement dans l'espace public, suscitée par les mouvements allant dans le sens d'une critique de la domination masculine et d'un affranchissement de la condition féminine, puis sa légalisation, ont fait exploser les *arrangements* qui, de façon plus ou moins tacite, réglaient en la dissimulant la relation entre le respect dû au vivant quand il est engendré par des êtres humains et les processus de sélection engagés dans la constitution de la différence humaine. La sélection est devenue patente. Cet effet a été renforcé par les technologies du vivant qui, en rendant notamment l'embryon connaissable, empêchaient désormais cette sélection de s'opérer sous un voile d'ignorance, ce qui a donné raison à l'eugénisme à condition qu'il soit le résultat d'un choix opéré par les personnes elles-mêmes (le projet parental) et non sous l'effet d'une contrainte extérieure, notamment d'ordre étatique.

Les tensions politiques qu'a suscitées l'entrée de l'avortement dans l'espace public, opposant d'un côté une revendication de libération et de l'autre une indignation

se réclamant souvent du sacré, ont quelque chose de paradoxal si on sait que l'avortement, condamné en principe mais largement à l'abri des investigations judiciaires jusqu'au dernier tiers du XIX<sup>e</sup> siècle, n'a jamais été aussi largement pratiqué clandestinement au cours du XX<sup>e</sup> siècle que durant les périodes (par exemple, la France de Vichy) au cours desquelles il a été le plus fortement pénalisé. En prenant place dans l'espace public, l'avortement rendait du même coup visibles les tensions, jusque-là dissimulées, qui habitent l'engendrement humain.

On peut se demander également dans quelle mesure cette analytique de l'engendrement, peu explorée par la psychanalyse, ne pourrait pas éclairer des questions relatives à la sexualité humaine. Le désir de dénouer le lien entre engendrement et sexualité a sans doute constitué, et constitue toujours, une constante quasi universelle des aspirations humaines. Pourtant, malgré les changements technologiques actuellement à l'œuvre, il a sans doute peu de chances de se développer complètement, c'est-à-dire non seulement par le truchement d'une sexualité sans engendrement aujourd'hui largement accessible dans les sociétés libérales, mais aussi par celui d'un engendrement sans sexualité qui, potentiellement réalisable, est peu praticable à une large échelle.

### Les engagements humanisant le vivant et constituant une identité personnelle

L'élargissement du modèle du sens de la justice fondé sur des grandeurs de bien commun, qui a permis d'aborder les exigences grammaticales de composition de communautés pluralistes, a aussi conduit à reconsidérer la question de la personnalité, de sa consistance et de son maintien, dont traite la catégorie d'identité. Deux limitations explicites du modèle de DJ ont été ainsi dépassées par

des extensions qu'ont apportées l'un et l'autre auteur. La première tient à la non-prise en compte d'une continuité de la personne, le modèle requérant que la « qualification » soit remise en question à chaque nouvelle « épreuve » sans autre persistance d'un passé. Dans la deuxième partie, nous avons indiqué les tensions qui en résultent. Nous allons mentionner ici un développement du cadre initial destiné à traiter de cette continuité relative de la personne et à reprendre la question de l'identité personnelle et sociale. La deuxième limitation tient à ce que le modèle de DJ a été construit sur l'exigence normative de commune humanité. Des extensions apportées par l'un et l'autre auteurs ont œuvré à en dépasser les frontières, considérant la confection même de l'humain sans méconnaître le vivant qui travaille en sous-œuvre de l'humain. Alors que *La condition fœtale* met au jour les contradictions liées à la génération de l'être humain ainsi que les constructions contribuant à les éviter, l'analyse des *régimes d'engagement* rend compte de l'humanisation d'élans vitaux métamorphosés en dépendances bénéfiques à l'égard d'un environnement, qui constituent autant de modes de persistance d'un être humain lui garantissant une certaine continuité (Thévenot, 2006, 2007a, 2013, 2017c). La construction des *engagements* contribue à absorber une tension anthropologique entre la vitalité en mouvement et l'immobilisation dans une garantie proprement humaine orientée vers un certain bien.

Inverser la perspective courante sur le social vu depuis le public ou le collectif, pour le considérer depuis des préoccupations personnelles résistant à la communication, permet d'aborder la composition non seulement d'une communauté plurielle, mais aussi d'une personnalité plurielle. La consistance et la continuité de la personne, qu'avait éludées DJ, reviennent au premier plan. Remédiant aux défauts de conceptions de l'identité par trop rigides

(identité collective pérenne, ou *habitus*) ou par trop fluides (identité post-moderne, ou « portfolio » d'options identitaires), chaque régime d'*engagement* met en évidence un mode de continuité élémentaire qui contribue à la consistance de la personne. On peut alors concevoir une identité dynamique et plurielle composée à partir du chevauchement, ou de l'écheveau, des divers régimes d'*engagement* ayant des extensions temporelles et spatiales inégales. Sans en rester à la notion de promesse à autrui, ou encore au projet individuel sartrien, le concept d'*engagement* se propose de comprendre une gamme très large de modes communément tenus pour bénéfiques de coordination avec soi-même, d'une situation à l'autre, depuis les engagements publics – à propos desquels le terme est couramment employé – jusqu'à une habitude toute personnelle et même intime. Au lieu de se centrer uniquement sur l'*engagement* moral d'un sujet, le concept ménage une place importante à ce qui fait gage de l'*engagement*, à l'appui apporté par un environnement matériel probant pour un certain mode d'*engagement*. La personne n'est engagée avec elle-même – et partant, avec autrui – qu'en étant engagée avec cet environnement qui marque une dépendance, dépendance mise en valeur. Du côté de la personne, la dépendance tient à une composante corporelle vitale, humanisée par le régime d'*engagement* qui fait un pont entre le vivant et l'humain.

Ainsi l'habitude et l'éthologie du territoire sont humanisées en une « aise » qui est le bien propre au régime d'*engagement familial* (Thévenot, 1994) et dont Marc Breviglieri a montré qu'il conférait une « assurance intime » par l'espace habité manifestant une « dépendance vitale » (Breviglieri, 2012). Pour être approprié et saisi dans l'*engagement familial*, l'environnement est apprêté de manière si personnelle qu'il est souvent indéchiffrable à un autrui n'y voyant que désordre. Cet *engagement* ne

se prête donc pas facilement à la mise en commun et à la coordination avec autrui – contrairement à ce que suppose la notion de « pratique sociale ». Le *régime d'engagement exploratoire* qu'a identifié Nicolas Auray (Auray, 2011) fait un bien humain, l'excitation de la découverte personnelle, d'une disposition curieuse partagée avec d'autres vivants. La temporalité est tout autre: elle n'est plus tournée vers un passé mais vers le court terme d'un présent. L'environnement approprié est apprêté pour créer surprise et nouveauté. Tourné vers l'avenir, l'*engagement en plan* apporte le bénéfice d'une capacité de l'individu à se projeter dans un futur – ce que suppose souvent la notion de volonté – et dépend d'un environnement préparé pour être saisi fonctionnellement. S'engager en plan n'est pas faire montre de la rationalité optimisatrice de l'économiste – qui requiert l'équivalence conventionnelle – ni de la rationalité instrumentale du sociologue. C'est une façon de se former en tant que sujet individuel capable, en amont d'une telle rationalité, de se dessiner un avenir et de s'y disposer. Cet engagement, souvent présupposé dans la conception de l'individualisme, aide à la compréhension des exigences de la *grammaire libérale des intérêts*, car les options entre lesquelles s'exercent les choix des individus ont le format de *plans* dans lesquels ils se projettent, avec la condition supplémentaire que l'identité de ces plans est de connaissance commune et qu'ils sont publics en ce sens. La *grammaire d'affinités personnelles à des lieux-communs* n'implique pas une telle projection de l'individu dans un plan mais, en revanche, requiert un investissement intimement personnel du lieu-commun qui tient souvent à un engagement *familier*.

Comme on le voit déjà dans la promesse, chaque régime d'engagement est tiraillé entre deux postures dont la catégorie contient la tension. La première est la quête de garantie, qui immobilise l'engagement dans sa face

convenue, celle du repère qui le gage et qui, par sa mise en forme, permet de se reposer en confiance et de fermer les yeux sur le reste. Ce gage est la lettre de la promesse ou de la convention, ou encore la façon routinière de poser ses marques personnelles dans un entourage habitué. La seconde posture est le doute suscité par le mouvement de l'engagement, qui fait ouvrir les yeux sur les sacrifices que requiert la forme qui garantit (Thévenot, 2006, 2013). Nous verrons que la différenciation des engagements et la distinction de leurs deux faces permettent d'analyser une des métamorphoses importantes du capitalisme due au gouvernement par les standards.

La reprise de la question environnementale :  
reconsidérer les artifices du commun  
pour faire place au vivant non humain

La question environnementale est aujourd'hui un des plus grands défis pour les sciences humaines. Le modèle présenté dans DJ lui a fait une certaine place en traitant la nature dans ses qualifications selon la pluralité des grandeurs qui l'intègrent diversement dans la pluralité des mondes (Thévenot, Moody et Lafaye, 2000), et en explorant l'éventuelle genèse d'une grandeur verte (Lafaye et Thévenot, 1993). Dans chaque cité, la nature est différemment qualifiée et donc intégrée dans une communauté d'humains, au prix d'une réduction des êtres vivants non humains à l'état des autres objets qualifiés. Cette question environnementale n'a cependant pas été au premier plan dans notre démarche, à la différence du travail mené par Bruno Latour (Latour, 1999, 2015) dans le prolongement de son extension de la politique aux non-humains jusqu'à une reformulation d'une anthropologie politique reposant sur les réseaux et sur les attaches territorialisées (Latour, 2017).

L'enquête franco-américaine sur des conflits écologiques a cependant contribué à préciser la variété des engagements de l'être humain à l'environnement (Thévenot, 2002). Nous avons notamment relevé l'exigence répétée qui nous était formulée – ainsi qu'aux experts mobilisés par les conflits – d'aller sur les lieux pour éprouver en présence l'environnement. L'extrême variété des échelles selon lesquelles le rapport à la nature est appréhendé, depuis le changement climatique de la planète jusqu'aux précautions à l'égard d'un proche entourage, oblige à développer une analyse différenciée de ces rapports mis en valeur. Le programme franco-russe fut aussi l'occasion d'observer et d'analyser un mode de soin de proximité à des lieux de nature, éventuellement élargi à des actions en commun (Koveneva, 2011) ou via des lieux-communs. La différenciation des engagements pluriels permet de mettre en évidence l'incommensurabilité entre des attachements de proximité à l'environnement, éprouvés en présence et suscitant un soin de proximité, et des conventions publiques d'équivalence instrumentant les politiques de la nature (Centemeri, 2015).

Il faut tenir compte de la nécessité de recourir à des constructions artificialistes pour faire communauté si l'on veut comprendre la relation entre les humains et les autres vivants au lieu de considérer, à l'inverse, qu'une suppression de l'artificialisme permettrait la recréation de liens ancestraux, harmonieux, pacifiques et affinitaires avec les autres êtres, et au premier chef les êtres vivants présents sur un territoire. On s'interroge alors sur ce que l'artificialisme doit à des constructions antérieures des sociétés humaines, dans lesquelles les mouvements propres à la vie animale non humaine ne trouvaient qu'une place réduite et auxiliaire dans la construction du commun. On est du même coup attentif à ce qui, dans cette animation animale, résiste ou s'oppose et n'est pas pris en compte dans les

politiques humaines. On est donc amené à se poser la question suivante, par écart au modèle DJ : dans quel sens peut s'orienter un artificialisme permettant de traiter cette coexistence, non nécessairement pacifique ?

*Les métamorphoses du capitalisme :  
extensions des modes d'évaluation et  
de justification entre économie et politique*

Prolongeant le modèle DJ, les développements précédents ont fourni des instruments d'analyse de métamorphoses transnationales du capitalisme et des modes de gouvernement. Parallèlement à la généalogie d'un nouvel ordre de grandeur connexionniste issu du management par projet (Boltanski et Chiapello, 1999), une première étape développée dans le cadre du courant d'économie institutionnelle dit « Théorie des conventions » a tiré parti de ce que les ordres de justification par grandeurs constituaient autant de conventions de coordination (Thévenot, 1989, 2001b). Ces conventions permettent de préciser les dispositifs d'organisation de l'entreprise selon les compromis entre ordres de grandeur qu'ils facilitent, ou encore la diversification du marché dans une économie de la qualité différenciée par plusieurs « conventions de qualité » (Eymard-Duvernay, 1986, 2002), chacune qualifiant un type de bien ou service marchand au regard d'un ordre de grandeur distinct.

La genèse d'une nouvelle cité :  
le nouvel esprit du capitalisme

Comme nous l'avons mentionné au début de cette préface, l'une des objections faites à DJ lors de sa publication, objection venue surtout de collègues historiens, portait

sur ce qu'ils percevaient comme un parti pris anhistorique du modèle. Nous avons certes mentionné que les formes de biens communs décrites sous le concept de cité étaient indéniablement des constructions mises en place dans le cours de l'histoire, en sorte que certaines de ces cités pouvaient s'effacer et, à l'inverse, que d'autres formes de bien commun pouvaient être déterminées et accéder à une reconnaissance légitime à certaines époques et dans certaines configurations politiques. Néanmoins, les processus historiques présidant à ces élaborations collectives ou à leur effacement n'étaient pas explorés dans DJ. L'un des objectifs qui ont guidé les recherches que nous avons menées sur les transformations du capitalisme au cours du dernier tiers du XX<sup>e</sup> siècle (Boltanski et Chiapello, 1999) a été de chercher à préciser les circonstances au cours desquelles de telles transformations peuvent se développer. Pour le dire autrement, il s'agissait de répondre à la critique selon laquelle notre modèle était statique, en esquissant une dynamique du changement normatif ainsi que des changements politiques intervenant au niveau des institutions et de l'État et prenant appui sur les mouvements de la normativité. En nous centrant sur la question de la justice et, particulièrement, des dispositifs supposés assurer un niveau acceptable de justice dans les relations de travail, nous avons pris appui sur une étude empirique des normes de management et de leurs transformations, saisies à partir d'une enquête et de l'analyse d'un corpus de livres de management entre les années 1960 et la fin du XX<sup>e</sup> siècle.

La comparaison entre le discours de management des années 1960 et celui des années 1990 révèle des changements si importants qu'ils ne peuvent être décrits comme relevant seulement d'une variation du poids relatif des différents ordres de grandeur ou d'un réarrangement des principaux compromis les associant. Il nous est apparu qu'on ne pouvait en rendre compte sans postuler l'apparition

d'un nouvel ordre de grandeur, d'une nouvelle cité, que nous avons appelée la *cité par projet*. Une des tâches de la littérature de management a été de coordonner des changements intervenus dans les entreprises à partir du milieu des années 1970, en ordre dispersé. C'est en faisant un large usage de la métaphore du réseau que seront conférés un sens et une orientation à ces changements.

La cité par projet fait référence à une nouvelle configuration de monde commun composée d'une multitude de projets associant des personnes variées. Par analogie, on peut parler d'une organisation générale de la société par projets. La cité par projets se présente ainsi comme un système de contraintes pesant sur un monde en réseau : un monde connexionniste. La cité par projet prend appui sur l'activité de *médiateur*, indépendamment des propriétés substantielles des entités entre lesquelles la médiation s'effectue. Tout acteur peut se prévaloir de cette *grandeur* de médiation quand il « met en rapport », « fait des liens » et contribue par là à « tisser des réseaux ». Les normes du juste se recomposent en fonction de cette nouvelle grandeur, en sorte que l'on voit émerger une nouvelle cité, associée à un nouveau mode de justification et de critique.

L'enquête a notamment porté sur l'histoire récente de la juridiction du travail, de la réorganisation des entreprises, du syndicalisme, de la montée du chômage et des moyens mis en œuvre pour la limiter. Elle a permis d'esquisser un modèle dynamique susceptible de rendre compte de cet important changement normatif. Ce modèle accorde une large place à la critique et aux opérations critiques prises en charge par des collectifs. On peut le résumer de la façon suivante. Il a pour caractéristiques : a) de mettre l'accent sur les actions des personnes en situation d'incertitude et souvent de conflit, au lieu de faire reposer le changement sur des forces impersonnelles exerçant un effet fatal ;

b) d'être centré sur la notion d'épreuve avec l'alternance de deux régimes d'épreuve ; le premier – régime de catégorisation – caractérise des épreuves reconnues comme telles, instituées et réglementées sur lesquelles la critique peut avoir prise ; le second – régime de déplacement – est marqué par des séries d'écarts par rapport aux épreuves instituées, permettant de modifier les parcours de sélection et les chemins de profit en faisant l'économie d'un haut niveau de réflexivité et de catégorisation, et en prenant de court la critique ; c) enfin de ne pas être finalisé ; il ne repose pas sur une flèche du temps orientée vers un horizon messianique, que ce soit celui du développement et du progrès, de la Révolution ou de la fin de l'histoire, mais repose dans une large mesure sur les circonstances de la critique, c'est-à-dire sur le niveau de critique et sur la façon dont le capitalisme a cherché à répondre à ces critiques, souvent en tentant de les internaliser. On ajoutera enfin qu'un certain nombre d'indices suggèrent que cette cité par projet tend à s'étendre au-delà du domaine des relations de travail dans lequel nous l'avons saisie et à se doter d'une validité générale, comme en témoigne le rôle qu'elle joue aujourd'hui notamment dans l'univers des relations personnelles ou dans celui des relations de parenté.

Une nouvelle espèce de richesse :  
l'enrichissement et l'exploitation du passé

L'étude des critiques et des justifications associées aux transformations du capitalisme a été poursuivie en prenant pour objet, non plus les relations de travail dans l'univers de la production, mais les relations marchandes. La recherche a porté sur les modalités selon lesquelles les objets marchands sont mis en valeur, de façon à en justifier le prix ou, au contraire, sur les critiques auxquelles donne lieu l'offre d'une marchandise présentée à un certain prix.

Sur la base d'une analyse des structures de la marchandise, l'étude des transformations récentes du capitalisme marchand a permis de mettre en lumière le développement d'une nouvelle espèce de richesse fondée sur l'exploitation du passé.

Dans *Enrichissement. Une critique de la marchandise* (Boltanski et Esquerre, 2017), nous développons l'idée selon laquelle on a assisté, au cours des dernières décennies, à l'extension d'une nouvelle façon de produire de la richesse qui ne prend pas appui, en Europe de l'Ouest, sur l'industrie, largement délocalisée, mais sur le commerce et sur l'exploitation accrue de ressources qui, sans être absolument nouvelles, ont pris une importance sans précédent. Ce processus, très marquant en Europe et singulièrement en France, tend actuellement à se manifester également dans d'autres régions du monde, particulièrement dans des quartiers centraux de villes renommées telles que New York, Rio de Janeiro, Kyoto, etc.

L'ampleur de ce changement du capitalisme ne se révèle qu'à la condition de rapprocher des domaines qui sont généralement considérés en ordre dispersé soit, particulièrement, la patrimonialisation, les arts – surtout les arts plastiques –, la culture, le commerce d'objets anciens, la création et la fondation de musées, l'industrie du luxe – qu'il s'agisse de la mode ou du luxe alimentaire – et le tourisme haut de gamme. Les interrelations constantes entre ces différents domaines permettent de comprendre comment ils génèrent un profit : ils ont en commun de tirer parti non de la production d'objets nouveaux, qui continue à jouer un rôle important tout en étant délocalisée dans les pays à bas salaires, mais de l'enrichissement de *choses déjà là*. Nous appelons économie de l'enrichissement cette économie qui tire sa substance de l'exploitation du *passé*. Dans cette économie, des objets venus du passé sont enrichis, notamment en étant associés à des récits qui mettent en valeur leur

**LUC BOLTANSKI  
LAURENT THÉVENOT**

## De la justification

Les économies de la grandeur

Les relations dans la vie quotidienne sont troublées par des conflits qui, si la violence physique est écartée, conduisent à formuler des *critiques* auxquelles répondent des *justifications*.

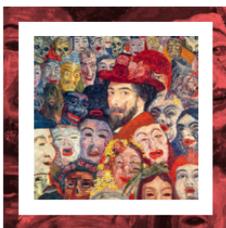
En tirant parti à la fois de la philosophie politique et de l'étude sociologique de disputes, notamment au sein d'organisations, les auteurs montrent que ces critiques et ces justifications ne sont pas seulement circonstancielles mais qu'elles expriment un sens commun de la justice. Ils mettent au jour les règles que doivent suivre ces critiques et ces justifications pour être jugées recevables. Elles composent une grammaire inscrite à la fois dans le langage et dans des dispositifs matériels qui l'ancrent dans la réalité.

Cette grammaire du désaccord et de l'accord est pluraliste : elle permet aux personnes de prendre appui sur différents ordres d'évaluation en fonction de la situation dans laquelle elles se trouvent plongées. Elle contribue en outre à réduire la tension entre, d'une part, ces ordres de *grandeur* et, de l'autre, un principe d'égalité aspirant à une humanité commune. Loin d'être un relativisme, ce pluralisme offre des ressources dont les personnes peuvent se saisir pour résister à la menace constante de domination.

**Préface inédite des auteurs**

**LUC BOLTANSKI  
LAURENT THÉVENOT**

De la justification



*tel* gallimard

*De la justification*

Luc Boltanski et Laurent Thévenot

Cette édition électronique du livre  
*De la justification* de Luc Boltanski et Laurent Thévenot  
a été réalisée le 17 février 2022 par les Éditions Gallimard.  
Elle repose sur l'édition papier du même ouvrage  
(ISBN : 9782072971563 – Numéro d'édition : 430709).  
Code Sodis: U42604 – ISBN : 9782072971600.  
Numéro d'édition : 430713